

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 juin 2009 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, madame Nathalie Chayer, messieurs Mario St-Charles, Gilles St-Marseille et Sylvain Sauvageau formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h02.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-06-11.186

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2009 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 et 29 mai 2009

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-06-11.187

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2009 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 et 29 mai 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Comités, commissions, régie

2.1 Dépôt des procès verbaux

- Comité consultatif d'urbanisme – 5 février, 26 mars et 30 avril 2009

3. Affaires du Conseil

3.1 Dépôt du rapport financier 2008

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Finances et trésorière dépose les rapports suivants au conseil ;

- Rapport financier de la Ville de Deux-Montagnes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 ;

- Rapports des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Monsieur Claude Théoret de la *société Raymond, Chabot, Grant, Thornton* présente un résumé des rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

3.2 Présentation de ratios financiers

Monsieur Nicolas Plante de la *société Raymond, Chabot, Grant, Thornton* présente au conseil une série de ratios financiers.

4. Première période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h44. Trois citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h13.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 1139.02 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes

Monsieur Gilles St-Marseille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement 1139.02 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes.

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 1367 relatif à la tarification afin de prévoir la gratuité des activités de loisirs pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement 1367 relatif à la tarification afin de prévoir la gratuité des activités de loisirs pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

5.3 Adoption du règlement numéro 1363 – Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin de faire passer le nombre d'étages de 2 à 3 dans la zone R4-65

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement 1363 le 9 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 14 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement 1363 adopté le 14 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT la parution de l'avis public invitant les personnes habiles à voter à déposer une demande pour que soit tenu un registre ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 9 avril 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2009-06-11.188

D'ADOPTER le règlement numéro 1363, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de faire passer le nombre d'étages de 2 à 3 dans la zone R4-65*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Approbation de la liste des chèques émis – mai 2009

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-06-11.189

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2009 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 245 931,66 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	350 672,06 \$

ADOPTÉE

6.2 Refinancement du prêt à terme concernant le règlement 1160.03

CONSIDÉRANT que le financement du règlement 1160.03 vient à échéance et que la Ville doit renouveler l'emprunt pour les 5 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que le solde à financer est de 82 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de la Caisse Desjardins ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-06-11.190

D'AUTORISER le refinancement du solde de 82 000 \$ du règlement 1160.03 avec la Caisse Desjardins, et ce, conformément au rapport de la directrice des Finances et trésorière, madame Marie-Josée Boissonneault, daté du 27 mai 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 03.500.00.799 et 02.921.01.840.

ADOPTÉE

6.3 Refinancement du prêt à terme concernant le règlement 1167.03

CONSIDÉRANT que le financement du règlement 1167.03 vient à échéance et que la ville doit renouveler l'emprunt pour les 5 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que le solde à financer est de 48 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de la Caisse Desjardins ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2009-06-11.191

D'AUTORISER le refinancement du solde de 48 000 \$ du règlement 1167.03 avec la Caisse Desjardins et ce, conformément au rapport de la directrice des Finances et trésorière, madame Marie-Josée Boissonneault, daté du 27 mai 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 03.500.00.799 et 02.921.01.840.

ADOPTÉE

6.4 Renouvellement de l'entente – Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

CONSIDÉRANT qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ;

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle et que cette adhésion lui permet d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire renouveler le contrat entre la Ville et l'UMQ ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-06-11.192

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente entre l'UMQ et la Ville de Deux-Montagnes concernant la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.131.00.951.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Embauche de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-06-11.193

D'ENTÉRINER les embauches de personnels temporaires aux loisirs et Services communautaires, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément aux recommandations de monsieur Georges Struthers, directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 27 mai 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.752.00.141.

ADOPTÉE

7.2 Embauche de personnel temporaire au Service des travaux publics

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-06-11.194

D'ENTÉRINER l'embauche temporaire de monsieur Mathieu De Grammont au poste de préposé à l'entretien des bâtiments au Service des travaux publics, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément aux recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, datée du 2 juin 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.321.00.141.

ADOPTÉE

7.3 Embauche de personnel temporaire au Service des finances

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2009-06-11.195

D'ENTÉRINER l'embauche temporaire de madame Madeleine Constantin au poste de préposée à la perception au Service des finances, et ce, à compter du 20 mars 2009 conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément aux recommandations de madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du Service des finances, datée du 3 juin 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.132.00.141.

ADOPTÉE

7.4 Embauche de personnel temporaire à la Cour municipale

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-06-11.196

D'ENTÉRINER l'embauche temporaire de madame Manon Beauchamps au poste de préposée à la perception à la Cour municipale, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément à la recommandation de madame Francyne Tanguay greffière à la Cour municipale.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.121.00.141.

ADOPTÉE

Services aux citoyens8. UrbanismeApprobation d'une dérogation mineure

Conformément à l'avis publié dans le journal L'Éveil, édition du 23 mai 2009, les membres du conseil municipal étudient la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
301, 4 ^e avenue	La demande a pour objet de permettre un empiètement d'un bâtiment de 3,47 mètres en marge arrière.

PÉRIODE DE QUESTIONS - CONSULTATION

Monsieur le Maire s'adresse à l'assistance et demande s'il y a des personnes ou des organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure.

N'ayant pas de question de l'assistance, la séance de consultation est maintenant close.

8.1 Approbation d'une dérogation mineure 301, 4e avenue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 301, 4^e avenue ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de permettre un empiètement d'un bâtiment de 3,47 mètres en marge arrière contrairement à la norme réglementaire qui prévoit une distance minimale de 7,6 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-04-30.020 du 30 avril 2009 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-06-11.197

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 301, 4^e avenue dont l'objet a pour effet de permettre un empiètement d'un bâtiment de 3,47 mètres en marge arrière contrairement à la norme réglementaire qui prévoit une distance minimale de 7,6 mètres.

ADOPTÉE8.2 Approbation de plans – PIIA – 1300, chemin d'Oka

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant l'implantation d'une terrasse en cour avant et la réfection d'un balcon sur l'immeuble situé au 1300, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-05-28.029 du 28 mai 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2009-06-11.198

D'APPROUVER les plans concernant l'implantation d'une terrasse en cour avant et la réfection d'un balcon sur l'immeuble situé au 1300, chemin d'Oka.

ADOPTÉE

8.3 Approbation de plans – PIIA – 2708, chemin d'Oka

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de permis d'affichage pour l'immeuble situé au 2708, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-05-28.030 du 28 mai 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-06-11.199

D'APPROUVER les plans concernant l'installation d'une affiche sur socle sur l'immeuble situé au 2708, chemin d'Oka.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Octroi d'un contrat à la firme *Les Constructions Percan inc.* pour les travaux d'agrandissement du stationnement des travaux publics pour la somme de 81 542,03 \$ incluant les taxes, et ce, conditionnellement à la vente du lot 4 271 603 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour les travaux d'agrandissement du stationnement des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Les Constructions Percan inc.	81 542,03 \$
Construction Anor (1992) inc.	89 522,29 \$
Asphalte Desjardins inc.	91 301,52 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 29 mai 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-06-11.200

D'OCTROYER à la firme *Les Constructions Percan inc.* le contrat ayant pour objet les travaux d'agrandissement du stationnement des travaux publics pour la somme de 81 542,03 \$ incluant les taxes, et ce, conditionnellement à la vente du lot 4 271 603 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

10. **Incendie**

10.1 **Octroi d'un contrat à la firme *CMP Mayer inc.* pour l'acquisition de cinq habits de combat SECURITEX ULTRAMOTION 2F3 pour la somme de 7 250 \$ plus les taxes applicables**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des incendies, monsieur Ron Hunt, daté du 15 avril 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-06-11.201

D'OCTROYER à la firme *CMP Mayer inc.* le contrat ayant pour objet l'acquisition de cinq habits de combat SECURITEX ULTRAMOTION 2F3 pour la somme de 7 250 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur 5 ans.

ADOPTÉE

11. **Loisirs et Services communautaires**

11.1 **Politique d'utilisation de la salle des Vétérans**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite formaliser le mode d'opération de la salle des Vétérans ;

CONSIDÉRANT que la ville souhaite adopter une politique et des procédures pour les usagers de ce local ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-06-11.202

D'ACCEPTER la politique d'utilisation de la salle des Vétérans, le tout conformément aux recommandations de monsieur Georges Struthers, directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 2 juin 2009.

ADOPTÉE

11.2 Demandes d'assistance financière – Programme 2009

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-06-11.203

D'OCTROYER les assistances financières au montant de 76 140 \$ aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Georges Struthers, directeur des loisirs et Services communautaires, daté du 4 juin 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

12. Police

12.1 Autorisation de procéder à l'acquisition de quatre véhicules pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2009-06-11.204

D'AUTORISER le Service de police régionale de Deux-Montagnes à procéder à un appel d'offres concernant l'acquisition de quatre véhicules.

DE DÉCRÉTER que l'acquisition des véhicules sera financée par le fonds de roulement et que les équipements et coûts du montage seront imputés au budget régulier d'opération.

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h23. Sept citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h51.

14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-06-11.205

DE LEVER la présente séance à 21h52.

Signé Marc Lauzon
Marc Lauzon, maire

Signé Alexandre Verdy
Alexandre Verdy, greffier